

DEPARTEMENT DE L'AIN =000= <u>Nombre de membres</u> Afférents au Conseil Municipal 23 <u>En exercice</u> 23 <u>Prenant part à la délibération</u> 18 <u>Date de la convocation</u> 01/07/2026 <u>Date d'affichage</u> 01/07/2026 DEL20260706	EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHALAMONT Séance du 6 juillet 2026 L'an deux mille vingt-six et le 6 juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué avec un délai préalable de trois jours francs, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CHARVIEUX, Maire <u>Présents</u> : Bruno CHARVIEUX, Didier CORMORECHE, Roseline FLACHER, Séverine PETIT, Yves VIOLLAND, Rachel SOCCOL, Cécile DIESTRO, Nadine MERCANDINO, Thibault JOLIVET, Nadège BERRY, Fabien LEPLAT, Aurore BOUILLET, Franck LAVOREL, Clément CUGNO, Thibault DARBON, Jonathan KANIEWSKI, Ophélie GROUSSAUD, Lorène GUILLET <u>Absents excusés</u> : Ali BENMEDJAHED, Carole MATTERN, Salomé ARESTAYS, Stéphane MERIEUX, Léo VIOLLAND Monsieur Jonathan KANIEWSKI a été élu secrétaire de la séance.
---	--

1_ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DU MARCHÉ

Rapporteur : Didier CORMORECHE, adjoint délégué aux bâtiments, à la voirie et aux réseaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 permettant au conseil municipal de déléguer au Maire certaines compétences pour la durée de son mandat,

Vu la délibération 15062020-1 du 15 juin 2020 portant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres inférieurs à 15 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Le passage à l'éclairage public LED est l'un des leviers de sobriété énergétique les plus performants et rapides à mettre en œuvre pour une commune. Moderniser ce poste permet d'obtenir des gains immédiats de fonctionnement, tout en répondant aux enjeux environnementaux.

Le simple remplacement des anciennes technologies par des luminaires LED génère des économies massives, qui peuvent être optimisées par le pilotage :

- Réduction immédiate : -50 % à -60 % de consommation électrique dès l'installation. Une ampoule LED consomme en moyenne 3 à 4 fois moins qu'une lanterne classique à flux lumineux équivalent.
- Impact sur la maintenance : -40 % sur les coûts d'entretien. La durée de vie d'un luminaire LED de qualité dépasse généralement 20 ans (contre 4 à 5 ans pour les technologies traditionnelles), ce qui espace fortement les interventions des services techniques ou des prestataires.

Dans le cadre de l'aménagement de la place du marché, il est donc proposé de rénover 37 points lumineux sur la place du marché pour un reste à charge de 111 951.42 €.

Par ailleurs, il est proposé de réaliser des mises en valeur :

- du groupe scolaire pour un reste à charge de 19 728.66 €
- de la maison de la pisciculture pour un reste à charge de 17 638.76 €
- de la fresque et de l'octroi pour un reste à charge de 9 529.94 €
- du buste pour un reste à charge de 8 276 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

- approuve la réfection en led de 37 points lumineux de l'éclairage public sur la place du marché par le SIEA pour un reste à charge de 111 951.42 €
- reporte sa décision concernant la mise en valeur des bâtiments publics

2_DEPLACEMENT RESEAU GAZ – PLACE DU MARCHE

Rapporteur : Didier CORMORECHE, adjoint délégué aux bâtiments, à la voirie et aux réseaux

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 permettant au conseil municipal de déléguer au Maire certaines compétences pour la durée de son mandat,

Vu la délibération 15062020-1 du 15 juin 2020 portant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres inférieurs à 15 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre de l'aménagement de la place du marché, il est nécessaire de déplacer le réseau gaz naturel.

Pour ce faire, GRDF propose une convention portant la durée prévisionnelle des travaux à 16 semaines et pour un coût de 84 338.18 € HT soit 101 205.82 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de reporter sa décision et demande plus de précisions compte-tenu du coût des travaux.

3_VIDÉOPROTECTION– DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PHASE III

Rapporteur : Didier CORMORECHE, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux et à la voirie

Suite à la mise en place de caméras de vidéoprotection en phase I et II, il est proposé de programmer la phase III à savoir 12 caméras en 2027 réparties comme suit :

TABLEAU DE SYNTHESES DES OBJECTIFS DES CAMERAS	Qts caméras		
	Caméra intérieure	Caméra extérieure	Caméra de voie publique
Point Vidéo 6 - RD22 / Route de Bourg			2
Point Vidéo 7a - rue Saint Honoré			1
Point Vidéo 7b - rue des Garennes			1
Point Vidéo 8 - Giratoire D22 / Grande rue			3
Point Vidéo 9 - D904 / rue du Bugey			3
Point Vidéo 10 - D90A / route de Pont d'Ain			2
TOTAL	0	0	12
		12	

Le Département alloue une subvention de 15% au titre de la vidéoprotection. Il peut être demandé une subvention au titre de la phase III à savoir :

La Région pourrait financer 50% et l'État pourrait financer via le FIPD ou la DETR.

Le plan de financement en € HT pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes	
Phase III	52 041.70 €	Subvention Département (15%)	8 215.00 €
Maîtrise d'œuvre	2 725.00 €	Subvention Région (50%)	27 383.35 €
		Subvention Etat (15%)	8 215.00 €
		Autofinancement (mini 20%)	10 953.35 €
Total	54 766.70 €	Total	54 766.70 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, *à l'unanimité*

- Approuve la phase III d'un montant de 54 766.70 € H.T. pour l'année 2027.
- Demande des subventions aussi élevées que possible au Département, à la Région et à l'État au titre de la phase III.

4_REPARATION TOITURE COMMUNE AVEC LE CREDIT AGRICOLE

Rapporteur : Didier CORMORECHE, adjoint délégué aux bâtiments, aux réseaux et à la voirie

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22 permettant au conseil municipal de déléguer au Maire certaines compétences pour la durée de son mandat,

Vu la délibération 15062020-1 du 15 juin 2020 portant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres inférieurs à 15 000 € HT ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La toiture du bâtiment commun du crédit agricole et du bâtiment communal de l'auto-école doit être refaite.

Nous disposons des offres d'entreprises à savoir en € TTC :

Codex	Guillet	Charrion
64 473.38 €	38 746.66 €	44 760.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, *à l'unanimité*, reporte sa décision compte-tenu des demandes de précisions du crédit agricole.

5_DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

La déclaration d'intention d'aliéner ou « DIA » est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).

La collectivité publique dispose de deux mois à compter de la réception de la DIA pour faire savoir si elle souhaite ou non acquérir le bien : au prix de vente ou à un autre prix fixé au vu de l'évaluation

DIA n°00107426V0028 : Maison d'habitation de 185.20 m² sur parcelle de terrain de 1 152 m² située « 59, chemin de la Chavetière » 01320 CHALAMONT, cadastré E 947, 896 et 899 pour un montant de 310 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, dit ne pas exercer le droit de préemption sur ces biens.

INFORMATIONS

13 juillet : le feu d'artifice et le bal sont annulés pour cause de canicule et de l'installation des gens du voyage sur le secteur.

Recensement de la population début 2027 : nous avons besoin de 5 agents recenseur. Il en manque encore 2. Il s'agit essentiellement d'un travail en soirée et week-end sur les mois de janvier-février.

Bassin de rétention : Chantier commence le 03 juin 2026

Travaux réalisés :

o Bassin et plateforme : OK

o Réseau de collecte EP : 80%. Il reste la pose de l'ouvrage dessableur et le raccordement au réseau existant.

o Réseau d'arrosage du stade de foot : 50%

o Réseau d'alimentation de la carrière hippique : 50%

Travaux en cours : Pose en parallèle des réseaux d'arrosage dans le stade de foot

Montessuy : le SIEPRA rénove la canalisation d'eau potable. La commune en profitera pour aplanir le chemin.

Logement au R+2 rue des Garennes : la rénovation est terminée. Nous recherchons donc un locataire. Le logement est classé C en matière énergétique. La consommation énergétique est donc entre 610 et 870 €/an.

L'ADAPEI (Association Départementale de Parents et d'Amis de Personnes Handicapées Mentales) faisait auparavant la vente de brioches. Le Conseil municipal jeunes propose de relancer cette animation en partenariat. La vente est programmée le samedi 10 octobre.

Ecole : compte-tenu de la canicule, des ventilateurs ont été fournis en urgence. L'école a ouvert le matin et demandé aux parents qui le pouvaient de les grader l'après-midi. Pour les écoles, EDF propose de subventionner 10 ventilateurs à hauteurs de 400 € maximum chacun dès lors qu'ils sont acquis entre fin juin et fin septembre.

Une étude est en cours à l'école sur la ventilation :

- le bâtiment dispose d'une centrale de traitement de l'air mais elle ne fonctionne que pour 4 classes et est très bruyante.
- la partie gauche n'a pas de ventilation. Or la législation impose une qualité de l'air.

Cette étude est couplée avec le besoin de changement de la chaudière gaz – certainement pour une chaudière bois avec cuve enterrée.

Enfin, il est étudié la mise en place de stratificateurs d'air dans les classes.

Lotissement La Montée : les travaux de viabilisation de la phase I ont été réceptionnés. Les permis de construire peuvent donc être accordés. Quand cette phase sera terminée, il pourra être commercialisé la phase II et ses 18 lots à bâtir.

Chalamont patrimoine : animations diverses le 13 septembre.

Clôture de la réunion : 20h03.

Le secrétaire

KANIEWSKI Jonathan

Le Maire

Bruno CHARVIEUX